



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 22 octobre à 19 h 30

Salle du Conseil Municipal

Le conseil municipal se déroulera en deux phases. La première en séance publique concerne les quatre points ci-dessous. A compter de 20 h 00, dans le cadre d'une séance de travail du Conseil Municipal, les services communautaires viendront exposer les évolutions du service de collecte des ordures ménagères.

ORDRE DU JOUR

1- AFFAIRES FONCIERES

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée en mars 2024 et à la consultation des services des domaines, le conseil municipal sera invité à se prononcer sur les projets de déclassement et de cession de voies communales et de chemins ruraux. Les secteurs concernés sont :

- voie communale du Hameau Ker Eugène, rue Lancelot/rue Barenton
- chemin d'exploitation à « la Fosse »
- chemin d'exploitation à « la Roche »
- voie communale à la « Ville Gourer »
- voie communale à « le Guéland »
- voie communale aux « Prescles »
- voie communale à « Rocalet »
- voie communale à « Rohan »
- voie communale « ZA de la Magdeleine »

2- ACQUISITION D'UNE PARCELLE BOISEE

La commune est invité à exercer son droit de préférence sur la parcelle boisée cadastrée ZE12. Cette parcelle est située au Glétin et couvre une superficie de 9800 m². Le prix d'acquisition est de 5000 €.

3- PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

Suite à une erreur, le cabinet de Kinésithérapie n'a pas été initialement déclaré à la bonne adresse. En conséquence la SCI a dû changer son siège social ce qui a généré une dépense de 300 €. L'erreur étant imputable à la commune, il est proposé de rembourser la SCI à hauteur de 300 €.

4- QUESTIONS DIVERSES

- Bilan Morbihan Energie
- Rapport sur la qualité du service assainissement

